

COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 15 Janvier 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 15 Janvier 2015, à 18 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Florence Guirlin, et Anne Pariset, excusées

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le conseil étudie l'ordre du jour.

I- ASSAINISSEMENT

1/ Travaux Monsieur le Maire donne connaissance au conseil de l'attribution de subvention votée par le Conseil Général s'élevant à 20 % du montant total Hors taxes des Travaux. La prévision d'attribution par l'Agence de l'Eau est de 50 % d'un montant plafonné à 132 000 HT. Le devis établi s'élevant à 200 000 € HT, la part communale serait d'environ 90 000 €.

Un projet de budget primitif sera élaboré pour la prochaine réunion afin d'étudier au mieux le financement des travaux.

2/ Règlement d'assainissement Le modèle de règlement d'assainissement établi par les services du Conseil Général, sera adressé aux conseillers afin de l'adapter à la commune de Blanot.

3/ Convention pour la facturation de la redevance assainissement A l'unanimité, le conseil décide de confier la facturation de la redevance assainissement aux services de la Lyonnaise des Eaux et autorise le Maire à signer la convention établie. La délibération fixant le tarif à appliquer pour l'année 2015 sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

II- ENTRETIEN DES CANALISATIONS PLACE DE LA FONTAINE

La commission voirie a constaté le mauvais débit d'écoulement de la Fontaine du bourg de Blanot. Afin d'évaluer le coût de détartrage à réaliser, un diagnostic par passage de caméra est projeté.

III- ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil étudie le devis établi par le Syndicat d'électrification pour le remplacement des équipements vétustes, la part communale étant fixée à 50 % du coût Hors Taxes.

A l'unanimité, il est décidé d'inscrire ces travaux au budget primitif 2015 pour le remplacement des luminaires à Vivier, Nouville et le Voisinet.

IV- COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

1/ Communauté de Communes du Clunisois La commission Finances de la communauté de Communes étudie la mise en place d'un pacte budgétaire et fiscal entre les collectivités et la CC.

Le coefficient d'intégration fiscal dégagé permettrait d'augmenter la dotation d'Etat de Fonctionnement, qui serait en partie reversée aux communes afin de compenser les baisses de dotations et le paiement de la contribution au service d'incendie.

2/ Réunion pour programmation du PIIC Le projet pour amélioration thermique du bâtiment Mairie/Salle communale pourra être inscrit au Programme départemental d'Intervention pour l'Investissement Communal. Le dossier chiffré sera soumis au conseil municipal pour inscription au budget primitif 2015.

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 15 Janvier 2015 (Suite)</p>

3/ CCAS Le bureau du CCAS s'est réuni afin d'établir les projets pour l'année.
Première rencontre prévue : « concours de gâteaux » le dimanche 15 février à partir de 16 H.

V- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA COMBE VERTE »

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention établie pour l'occupation temporaire d'un local communal par l'association La Combe Verte.

VI- GESTION DES DECHETS

Une réunion publique est organisée le lundi 26 janvier 2015 à 10 h à la salle communale de Blanot avec la participation de Monsieur PRAT du SIRTOM.

Il sera proposé à la population :

- 1/ La mise en place de placettes de compostage gérées par un groupe d'individus
- 2/ L'organisation une ou deux fois par an, d'un broyage de branchages.

VII- QUESTIONS DIVERSES

1/ Signalétique Afin d'améliorer la signalétique, il sera demandé à la Direction des Routes les possibilités de modification des panneaux existants ou mise en place de nouveaux panneaux. La commission tourisme étudiera la proposition précise qui pourrait être soumise à la D.R.I.

En ce qui concerne le panneau d'information des Grottes situé à Donzy le Pertuis sur terrain privé, l'autorisation sera demandée au propriétaire pour compléter ce panneau.

Le Maire, Jean-François FARENC